

ANC / Aide du CD33 à destination des usagers

• Conditions d'attribution :

- Le rapport du contrôle réglementaire du dispositif d'ANC réalisé par le SPANC, datant de moins de 3 ans à la date de la demande, conclut à une absence d'installation ou à une non-conformité avec danger pour la santé des personnes (obligation de travaux sous 4 ans), en application de l'arrêté du 27 avril 2012 relatifs aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'ANC ;
- L'occupant de l'habitation en est le propriétaire ;
- L'habitation est vieille de plus de 15 ans ;
- Les travaux ne sont pas engagés à la date de la demande ;
- Le revenu fiscal du foyer entre dans l'une des 3 catégories ci-dessous :

| Nombre de personnes composant le ménage | Revenu fiscal de référence des ménages de cat.1 (en€) | Revenu fiscal de référence des ménages de cat.2 (en€) | Revenu fiscal de référence des ménages aux de cat.3 (en€) |
|---|---|---|---|
| 1 | 11 167 | 20 304 | 26 395 |
| 2 | 16 270 | 27 114 | 35 248 |
| 3 | 19 565 | 32 607 | 42 389 |
| 4 | 21 769 | 39 364 | 51 173 |
| 5 | 25 470 | 46 308 | 60 200 |
| Par personne supplémentaire | + 3 202 | + 5 821 | + 7 567 |

• Démarches à réaliser :

Un courrier de demande, ainsi que les pièces annexes : dernier rapport de fonctionnement + avis d'imposition + titre de propriété doivent être transmises au Président du Conseil départemental à l'aide du courrier type ci-joint.

Suite à la demande, seront demandés pour l'étude de l'attribution d'autres éléments : le certificat de validation de la conception auprès du SPANC + la réalisation d'un devis auprès d'un professionnel.

• Contact au département :

Aurélien TAUZIN
Animateur départemental Assainissement Non Collectif
Service des Equipements Publics de l'Eau
Direction de la Valorisation des Ressources et des Territoires
05 56 99 33 33 - poste 59 65
a.tauzin@gironde.fr

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE
1 ESPLANADE CHARLES DE GAULLE
CS 71223
33074 BORDEAUX CEDEX

DGAC/DVRT/SEPE

Affaire suivie par Aurélien TAUZIN

Objet : demande d'aide financière pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'une installation d'Assainissement Non Collectif (ANC)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter l'aide financière du Conseil départemental de la Gironde pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'installation d'ANC de mon habitation principale située

Pour l'instruction de mon dossier, vous voudrez bien trouver ci-joints :

- le dernier rapport de contrôle de fonctionnement de mon installation d'ANC réalisé par le SPANC et daté de moins de 3 ans ;
- mon dernier avis d'imposition sur le revenu faisant apparaître le revenu fiscal de référence ainsi que le nombre de parts ;
- un titre de propriété.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Fait à

Le

[Signature]